

L'eau est précieuse, économisons-la !

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. **A ce jour, nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale.** Cette situation a amené le Préfet à placer le département en état d'alerte, niveau 2. L'arrêté sécheresse, signé le 12 avril 2017, demande aux professionnels et aux particuliers de limiter au maximum leur consommation d'eau.

Que dit l'arrêté sécheresse pour les particuliers ?

Sont interdits



Le remplissage et la vidange des piscines familiales à usage privé*

** Sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs*



Interdiction d'arroser

les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h *

** L'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers*



Le lavage des voitures

hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage



Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures*

** Sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression*

Les alternatives



Baignade dans une piscine ou un plan d'eau de son secteur

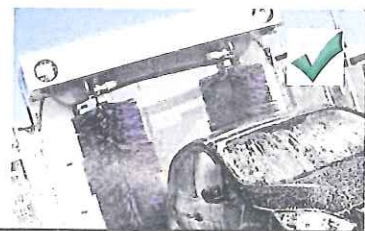


Binage

Paillage



Récupération de l'eau de pluie



Lavage dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage



Appel à un professionnel équipé de lances à haute pression